

Ainsi jugé et prononcé par la Cour Suprême
Chambre de Cassation, Section civile, en son audience
publique, les jour, mois et an sus dits.

Où étaient présents M. **PAUL BAPTISTE**,
Premier Président, Président, **ANTOINETTE OZARY**, Conseiller

Rapporteur, **THEBAULT**, **RAFFAEL FERNANDEZ**, **R. S. FERNANDEZ**

Conseillers, **BOURGAREL**, Avocat Général et **ANDRE LAMINGO**

Greffier en Chef.
En foi de quoi le présent arrêt a été signé
par le Président, le Rapporteur et le Greffier en

Chef.

*Reçu la copie de l'arrêt
Journé du 27 mai 1953*

[Handwritten signatures and notes]

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]